



Filière volaille de chair Label Rouge en Moselle : retour d'expérience

En 2017, la Chambre d'agriculture de la Moselle lançait le projet d'une filière volaille de chair Label Rouge dans le département. Retour sur cette aventure.

Dans l'idée d'améliorer la résilience de l'exploitation mosellane par la diversification de sa production, la Chambre d'agriculture de la Moselle se lança dans la prospection et l'étude de différentes possibilités.

Ces prospections menèrent à des discussions avec les abattoirs Siebert et le groupement d'éleveurs alsaciens Alsace Volaille qui structurent la filière volailles alsacienne depuis plus de trente ans. Ainsi, en 2017, avec le soutien du Conseil Départemental de la Moselle, l'appui technique d'Alsace Volaille et les débouchés des abattoirs Siebert, la Chambre d'agriculture lançait un appel à candidature auprès des agriculteurs de Moselle intéressés.

Cinq ans après, à la demande du Conseil Départemental, la Chambre d'agriculture réalise un retour d'expérience sur cette filière.

Aujourd'hui, huit éleveurs et quatorze poulaillers constituent la filière mosellane et produisent près de 200.000 volailles Label Rouge par an.

Pourquoi se lancer dans cette filière ?

Plusieurs motivations ont mené ces agriculteurs à se lancer, parmi lesquelles :

- diversifier ses revenus et améliorer la résilience de l'exploitation,



Un exemple de construction d'un poulailler.

- conforter la place d'un salarié,
- satisfaction de participer à une production locale et de qualité.

Un des agriculteurs est double actif, il exploite une très petite surface. Il s'est lancé car les poulaillers ne demandent pas beaucoup de terrain et la quantité de travail reste faible.

L'investissement dans un poulailler adapté au cahier des charges Label Rouge est de l'ordre de 140 000 €. L'investissement est subventionné par le Conseil Départemental de la Moselle et la Région Grand Est en moyenne à hauteur de 35 %.

Les conditions de travail

Le cahier des charges Label Rouge, qui garantit une quali-

té de viande supérieure, impose une durée d'élevage relativement longue : au minimum douze semaines.

Au quotidien, une quinzaine de minute de travail par poulailler est nécessaire pour surveiller et vérifier que tout se passe bien. À quoi il faut ajouter une journée de travail pour la préparation du poulailler et la réception des poussins en début de cycle, et deux journées pour le ramassage des volailles et le nettoyage du poulailler en fin de cycle.

Cela représente environ 200 heures par an.

La rentabilité

Le revenu disponible (annuités et cotisations MSA comprises) par poulailler et par an est d'en-



Le cahier des charges Label Rouge impose une durée d'élevage d'au minimum douze semaines.

viron 5.000 € ou 25 €/h, soit 2,5 fois le SMIC horaire net.

Tous les éleveurs sont satisfaits de leur investissement, et de sa rentabilité au regard du temps de travail que cela représente.

Et aujourd'hui ?

Ces valeurs d'investissement et de rentabilité sont des moyennes des années passées. Aujourd'hui, le contexte général a changé. Augmentation des prix des matériaux, augmentation des prix des aliments, augmentation des taux d'intérêts, développement de la grippe aviaire : autant de facteurs qui n'évoluent pas dans le bon sens depuis plusieurs mois et qui freinent les nouveaux investissements.

De plus, l'inflation depuis plusieurs mois influe sur le pouvoir d'achat des ménages et impose des mesures de prudence quant au développement de la filière.

Dans ce contexte, les agriculteurs mosellans bénéficient pleinement de l'expérience et de la solidité d'Alsace Volaille et des abattoirs Siebert pour maîtriser les volumes de production et passer ce cap difficile.

Honoré MOINE,
conseiller d'entreprise

Chambre d'agriculture de la Moselle
Honoré MOINE
Tél. 06 28 51 36 66
honore.moine@moselle.chambagri.fr

Photovoltaïque : achat groupé Grand Est

Depuis fin 2021, les Chambres d'agriculture du Grand Est proposent aux agriculteurs des achats groupés de centrales photovoltaïques sur toiture. Suite à 3 appels d'offre, ce ne sont pas moins de 70 agriculteurs du Grand Est qui ont participé avec 88 centrales solaires pour une puissance raccordée de 20 MWc soit une surface de 100.000 m² de toits. La puissance des centrales varie entre 27 kWc et 500 kWc.

En Moselle, dix agriculteurs ont été accompagnés par la Chambre d'agriculture de la Moselle pour développer treize projets d'une puissance de 3,4 MWc.

Qu'en est-il du prix ?

Les prix des centrales ont très peu évolué sur l'année 2022 contrairement aux retours que nous pouvons avoir sur le terrain.

Sur le dernier achat groupé de décembre 2022, la moyenne des offres est de 700 €/kWc.

Le prix varie en fonction du nombre de pan de toiture, la distance de câble entre les modules, les onduleurs et le point de livraison.

Le prix de notre accompagnement est à ajouter pour comparer avec une offre d'un installateur de gré à gré.

Est-il toujours intéressant de se lancer dans un projet photovoltaïque ?

Malgré une forte évolution des taux d'intérêt, le coût des centrales est plutôt stable. L'inflation actuelle permet aussi de faire évoluer positivement

le tarif d'achat de l'électricité qui est passé de 9,80 ct€/ kWh à 12,87 ct€/kWh en un an. Sur une centrale de 100 kWc, c'est 66.122 € de chiffre d'affaires

supplémentaire sur vingt ans. Néanmoins, la rentabilité d'un projet se mesure au cas par cas.

Lise MULTEAU,
conseillère énergies

Offre la plus basse et la plus haute pour chaque catégorie de puissance

Centrale de moins de 50 kWc	De 678 €/kWc à 792 €/kWc
Centrale de 50 à 100 kWc	De 669 €/kWc à 724 €/kWc
Centrale de 100 à 150 kWc	De 656 €/kWc à 776 €/kWc
Centrale de 150 à 200 kWc	De 672 €/kWc à 753 €/kWc
Centrale de 200 à 250 kWc	De 664 €/kWc à 707 €/kWc
Centrale de 250 à 350 kWc	De 663 €/kWc à 664 €/kWc
Centrale de 350 à 500 kWc	De 663 €/kWc à 678 €/kWc

Coût de l'accompagnement Chambre d'agriculture et maîtrise d'œuvre par tranche de puissance

Puissance	Prix de l'accompagnement (étude de faisabilité, demande de raccordement, appel d'offre)
Pour 36 kWc	95 € / kWc
Pour 100 kWc	45 € / kWc
Pour 250 kWc	20 € / kWc

Chambre d'agriculture de la Moselle - Service agro-environnement
Tél. 06 45 59 49 75 - lise.multeau@moselle.chambagri.fr